



La lettre de NEMO N°5

Information sur un projet dévastateur de plusieurs parcs éoliens industriels dans le Parc Naturel Marin au cœur d'une zone Natura 2000, du sud d'Oléron aux Sables d'Olonne

VERS LA DESTRUCTION
D'UNE ZONE COTIERE
ET MARINE RECONNUE
UNIQUE EN EUROPE ?



Du sud Vendée (85) au sud de l'estuaire de la Gironde (33), les espaces marins côtiers et terrestres, qui sont liés, concentrent de telles richesses naturelles (écosystèmes et biodiversité) **qu'ils ont fait l'objet de reconnaissances et de protections nationales et internationales.**

1) QUI A TRIPLEMENT RECONNU COMME EXCEPTIONNELS ET UNIQUES EN EUROPE CES ESPACES COTIERS ET MARINS ? L'ÉTAT FRANÇAIS ET L'EUROPE.

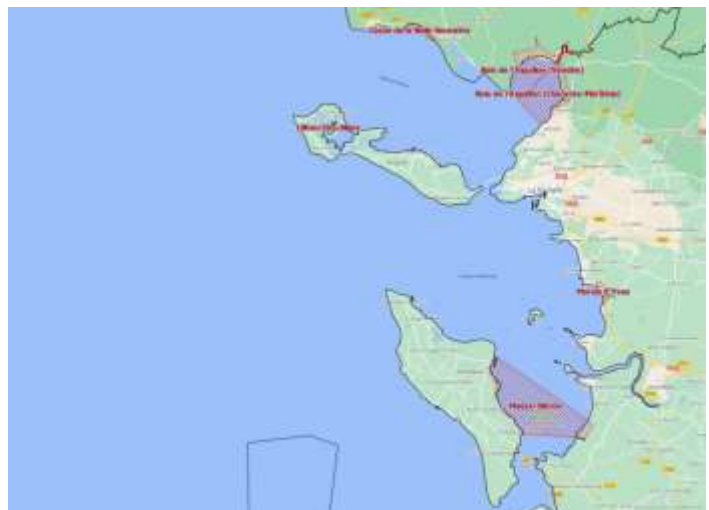
Ce sont la France et l'Europe qui ont distingué ces lieux extraordinaires. Après de longues études documentées principalement par les équipes du **Museum National d'Histoires Naturelles de Paris** et des scientifiques nationaux ou Européens de différentes instances comme **Bird Life International**, Fondation créée en 1922 dont le représentant en France est la **LPO**.

1. PREMIÈRE RECONNAISSANCE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE : 7 RÉSERVES NATURELLES NATIONALES :

7 RÉSERVES NATURELLES NATIONALES ont d'abord été créées successivement par l'Etat français depuis 1976 jusqu'en 2011 :

- Marais de Saint -Denis du Payré (85) en 1976
- Lilleau des Niges (17, ile de Ré) en 1980
- Marais d'Yves (17) en 1981, extension marine à venir.
- Moeze-Oléron (17, ile d'Oléron) en 1985,
- Baie de l'Aiguillon (85) en 1996
- Baie de l'Aiguillon (17) en 1999
- Casse de la Belle Henriette (85) en 2011.

Et en projet : Baie de Bonne Anse (17).



1 LES RESERVES NATURELLES NATIONALES

2. DEUXIÈME RECONNAISSANCE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE : LES ZONES NATURA 2000

Puis en 2009 est créé le **zonage Natura 2000** (voir carte 2) qui couvre, seul cas en Europe, **tout le littoral** et jusqu'à 110 km en mer pour la zone de protection spéciale (Directive Oiseaux) ou jusqu'à une profondeur de 50 mètres pour la zone spéciale de conservation Habitats Faune Flore. Dans cette zone la France s'engage vis à vis de l'Europe (patrimoine naturel d'une importance européenne), à conserver le bon état écologique, à l'améliorer, en aucun cas à le détériorer. Il s'agit d'une **obligation contractuelle de résultat** au titre des Directives **Oiseaux** et **Habitats Faune Flore** qui reconnaissent et protègent les **espèces animales et végétales** ainsi que leurs **lieux de vie**. Sur la carte ci-contre on voit clairement que les parcs éoliens **seraient positionnés au cœur** de la zone Natura 2000 côtière la plus importante de France.

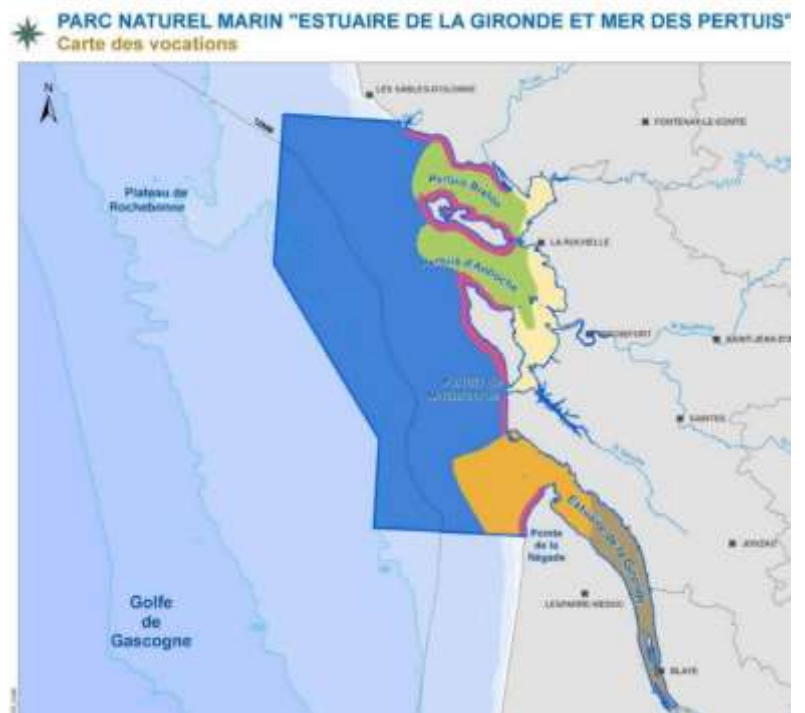


2 LE RESEAU NATURA 2000

3. TROISIÈME RECONNAISSANCE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE : UN PARC NATUREL MARIN

Enfin pour couronner ces lieux uniques, le **Parc Naturel Marin** de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais (99,47 % en zone Natura 2000) est créé par la France en 2015 après plus de 10 ans d'études et de travaux pour rassembler tous les acteurs de la zone dans un **Conseil de Gestion**, conseil que l'Etat n'a pas réuni depuis plus de 18 mois. Notons que la majorité des activités humaines économiques et touristiques exercées dans ce Parc Naturel Marin sont étroitement liées aux richesses naturelles et au bon état écologique de cette zone. Dont la pêche (côtière, au large), la conchyliculture, (huitres, moules, mollusques divers), le tourisme, activités auxquelles une lettre prochaine de NEMO sera consacrée.

Et c'est justement là que les Ministres de la Mer et de la Transition Écologiques et les services de l'Etat veulent implanter un **gigantesque champ éolien industriel marin**, une grappe de plusieurs parcs éoliens, un **chantier permanent de bouleversement des fonds marins, de pollutions et nuisances diverses, des destructions de la faune et de la flore !**



3 LE PARC NATUREL MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS

2) POURQUOI CETTE ZONE COTIERE ET MARINE EST-ELLE ECOLOGIQUEMENT SI RICHE ?

Examinons les raisons de cette triple reconnaissance française et Européenne.

Plusieurs causes, géographiques, climatiques, géomorphologiques, physiques contribuent à la reconnaissance de cette zone écologique unique en Europe.

1) UNE POSITION GÉOGRAPHIQUE MÉDIANE ENTRE L'ÉQUATEUR ET LE POLE NORD :

Dans le golfe de Gascogne autour du 45^{ème} parallèle, cette situation médiane dans l'hémisphère nord permet la présence d'espèces animales ou végétales en limite de répartition nord ou sud. Effet de lisière bien connu qui explique les richesses faunistiques et floristiques du nord et du sud, qu'on trouve dans les écosystèmes marins comme terrestres.

2) UN CLIMAT OCÉANIQUE TEMPÉRÉ ET UN ENSOLEILLEMENT ANNUEL EXCEPTIONNEL :

La température annuelle moyenne de l'air est de 12,5°, avec des variations faibles. La température de l'eau descend rarement en dessous de 8°. Le Gulf Stream, chaud courant océanique de surface participe à la douceur de nos hivers européens avec les vents dominants d'ouest et **un ensoleillement** annuel important de 2 250 heures, le plus important de la côte atlantique française.

Cet ensoleillement facilite le développement des communautés planctoniques marines qui permettent une forte **production primaire nourricière** de très nombreuses espèces de la chaîne alimentaire, des plus petits êtres vivants aux poissons, oiseaux, mammifères marins etc... (Etudes de Pierre Le Gall océanographe et biologiste marin de l'Université de La Rochelle).

3) L'INFLUENCE DU PLUS GRAND ESTUAIRE D'EUROPE OCCIDENTALE, DE 4 FLEUVES CÔTIERS ET D'UN CONTINUUM DE VASTES MARAIS LITTORAUX :

L'estuaire de la Gironde formé par les cours de la Garonne et de la Dordogne, et son **gigantesque panache** qui distribue **nutriments, eaux douces, et sédiments** très loin dans l'océan et dans tous les pertuis charentais est complété par les apports de 4 fleuves côtiers, Charente, Sèvre Niortaise, Seudre et Lay. Les grands marais littoraux, marins et doux, les marais rétro-littoraux doux sauvés des cultures céréalières intensives participent par leurs apports aux fonctions nourricières des végétaux et animaux marins.

Ils hébergent des nurriceries et lieux de vie et de migrations des poissons amphihalins comme les **aloses, anguilles, lamproies**, et les derniers **esturgeons sauvages d'Europe**... Ils sont des zones d'échanges essentiels avec les milieux marins. Quadrillés de canaux et chenaux d'eau douce, et d'accès contrôlés à la mer, ils sont écologiquement très importants pour les écosystèmes terrestres et marins.

4) DES ZONES CÔTIÈRES A L'ABRI DES ÎLES, DES VASIÈRES NOURRICIÈRES, LA PENTE DOUCE DES FONDS VERS LE LARGE :

La mer des pertuis avec ses bras de mer protégés par les îles d'Oléron et de Ré, offrent des espaces côtiers abrités dans lesquels se réfugient de nombreuses espèces animales lors des tempêtes et des épisodes de fortes houles océaniques. Elle favorise aussi les zones d'atterrissements des sédiments apportés par les fleuves qui forment ces **grandes vasières littorales** aux productions animales et végétales exceptionnelles. En faisant la première zone de l'économie **conchylicole** européenne (huîtres et moules), ainsi que des étapes indispensables aux repos et nourritures des espèces d'oiseaux en migration. Ce sont également des zones de nurriceries de poissons, mollusques, crustacés ...

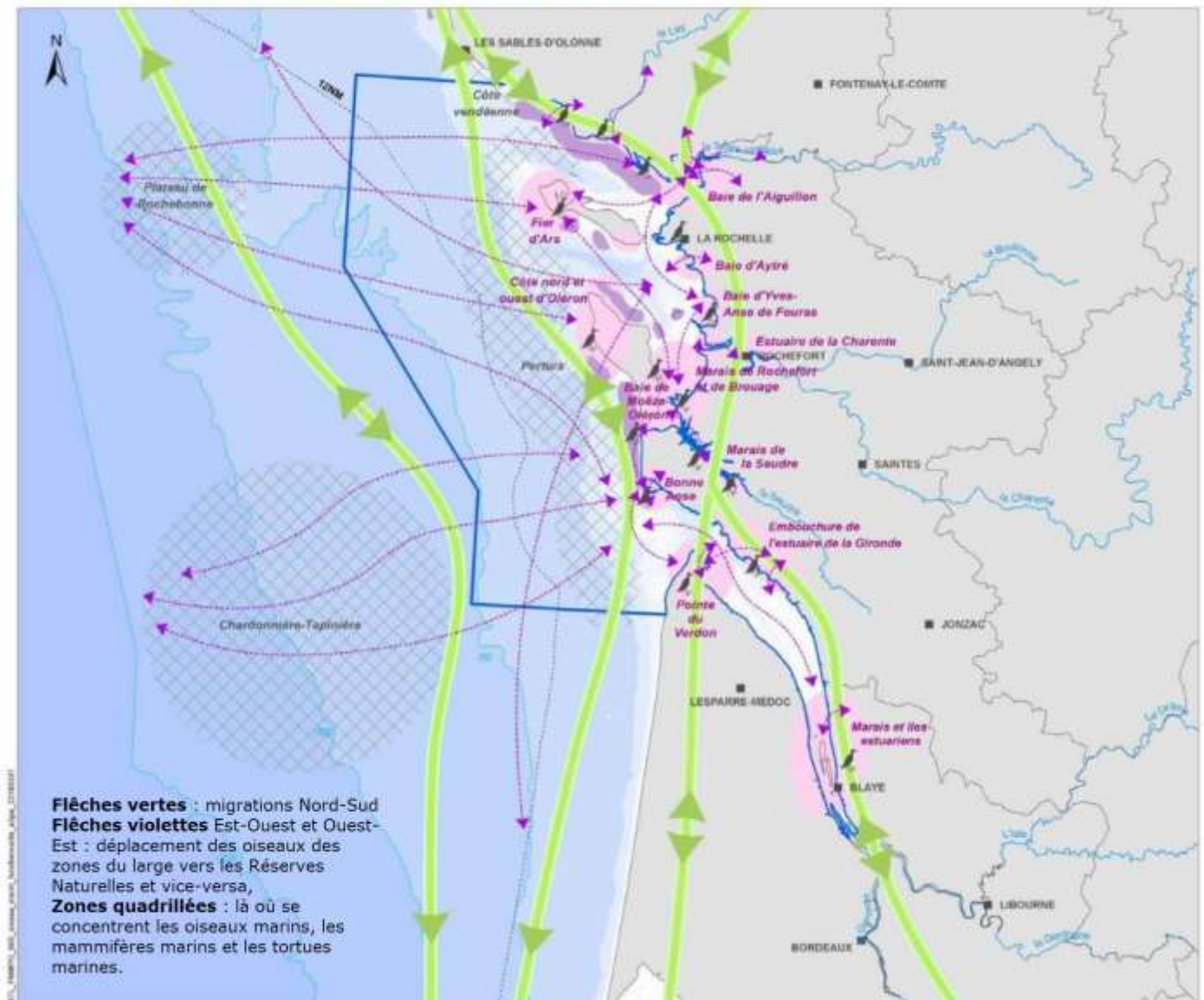
Ce n'est qu'à une trentaine de km de la côte que les fonds atteignent - 50 m, une pente douce découverte pour partie par le jeu des marées (estrans vaseux, sableux, rocheux) autorise donc assez loin du trait de côte la pénétration de la lumière dans la colonne d'eau. Cela permet ainsi la photosynthèse pour les algues et plantes qui sont les habitats et nourritures d'une riche biodiversité.

5) DES VOIES MAJEURES DE MIGRATION, DES ZONES DE STATIONNEMENT AU LARGE D'IMPORTANCE EUROPÉENNE POUR LES OISEAUX MARINS :



PARC NATUREL MARIN "ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MER DES PERTUIS"

Oiseaux d'eau et oiseaux marins : zones fonctionnelles



Des millions d'oiseaux, de chauves-souris, d'insectes migrent chaque année du sud (l'Afrique) vers le nord (Islande, Sibérie, terres du Grand Nord) puis du nord vers le sud. Toutes les espèces d'oiseaux empruntent ces voies migratoires au-dessus des terres et ici des espaces marins.

Trois voies constituent ce qu'on appelle le **fly way** ou autoroute des oiseaux : une bande de 20 km entre le trait de côte de Charente Maritime et l'intérieur des terres, une bande entre la ligne des 12 milles nautiques et la côte ouest des îles d'Oléron et de Ré, (là où serait installé le premier parc éolien industriel marin) et enfin une troisième bande à environ 30-40 milles nautiques pour une voie migratoire qui va passer en mer au large, au-dessus du plateau de Rochebonne. Sortant de ces tracés pour des étapes de repos et de nourritures, les oiseaux regagnent par des déplacements transversaux ouest-est et est-ouest les Réserves Naturelles Nationales et les zones des bras de mer entre les îles et le continent.

S'ajoute à ces voies de migration le plus grand stationnement européen d'oiseaux marins. Ce sont ainsi plusieurs centaines de milliers d'oiseaux qui fréquentent les eaux marines au large de nos côtes pendant la majeure partie de l'année puisqu'ils ne vont à terre pour se reproduire dans le nord que pendant 3 à 4 mois.

En découle une responsabilité européenne et internationale (car cela excède la UE), puisque la majeure partie des rares oiseaux européens de la famille des alcidés (*macareux moines*, *guillemots*, *pingouins torda*, *Mergules*), des *Pétrels*, *Puffins*, *Fous de bassan*, stationnent massivement dans ces lieux marins.

Reconnus et créés par la France, reconnus et créés par l'Europe, reconnus internationalement, ces lieux uniques sur la façade atlantique, ont donc fait l'objet sur le plan environnemental de 7 Réserves Nationales, de Zonages Natura 2000, d'un Parc Naturel Marin conformément aux Directives Européennes applicables par la France.

Ces reconnaissances reposant sur des réalités scientifiques, on ne comprend pas comment l'Etat français puisse proposer de détruire aujourd'hui les habitats et les espèces qu'il a décidé hier avec l'Europe, de protéger : les Ministres de la Mer et de la Transition Écologiques, les services de l'État veulent y implanter **un gigantesque champ éolien industriel marin**, une grappe de plusieurs parcs éoliens, **un chantier permanent de bouleversement des fonds marins, de pollutions et nuisances diverses, des destructions de la faune et de la flore !**

Les lettres 2 et 3 de NEMO sont assez explicites sur ce qui se passe sur les fonds marins, dans la colonne d'eau, au-dessus de la surface de la mer, quand est installé un champ éolien industriel marin...

Un écocide institutionnalisé inimaginable est en marche ... dans le pire lieu d'implantation de la Côte Atlantique, au pire moment : celui de l'organisation en septembre 2021 en France du Congrès Mondial de la Biodiversité ! L'Etat a mis en place la doctrine ERC (Eviter-Réduire-Compenser) pour prendre en compte la préservation des zones naturelles importantes. Il devrait dans le cas présent **décider d'Eviter** cette zone reconnue par l'Europe et la France et ne peut en aucun cas s'appuyer sur la Directive européenne Programmes dont l'objectif majeur est bien d'éviter les implantations d'activités à forte incidence dans les zones naturelles reconnues.

Collectif NEMO : Non à l'Eolien Marin à Oléron et à son extension

*A l'origine du Collectif en 2016, des associations de défense de l'environnement qui tout en étant favorables à un déploiement **réfléchi** des énergies renouvelables, contestent la localisation envisagée pour cette centrale éolienne, au centre d'une Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux et au cœur du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais.*

Depuis la réactualisation du projet fin 2020, notre collectif, apolitique, rassemble des associations, des communes, des organisations, des activités, des personnalités, des élus, des parlementaires qui sont contre ces parcs éoliens industriels marins prévus au large d'Oléron et leur extension au nord sur les côtes Rétaises et Vendéennes...

Le collectif NEMO est ouvert à toute association, collectivité, organisation et à toute personne qui est convaincue pour une raison ou une autre, qu'elle soit environnementale ou économique, que l'installation d'éoliennes en mer dans le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis Charentais n'a pas lieu d'être.

Signataires

Pierrick MARION

Ex Directeur par intérim de la DIREN Poitou-Charentes

Ex Chef du service patrimoine de la DREAL PC

Responsable associatif

Membre de NEMO



Bruno TOISON

Ingénieur agronome

Ex Délégué Régional du Conservatoire du Littoral

Responsable associatif

Membre de NEMO



Dominique CHEVILLON

Dirigeant d'entreprise

Ex Président du CESER Nouvelle Aquitaine

Responsable associatif

Membre de NEMO



Bernard DURAND

Ingénieur

Ex Directeur de l'Ecole nationale supérieure de géologie

Ex Président du Comité scientifique de l'European Association of Geoscientists and Engineers

Membre de NEMO

